

Le Monétier les Bains

N° 32 - Novembre 2018 - Janvier 2019

Édito

Il était une fois... Serre Chevalier et les énergies renouvelables : objectif, une station autonome en énergie !

Co-financé par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, SCV-Domaine skiable vient d'annoncer le développement d'un programme de production d'électricité renouvelable d'un montant global de 3.6 millions d'euros, en partenariat avec la Caisse des dépôts sur le domaine de Serre Chevalier.

Fort du renouvellement de sa délégation de service public pour une période de 30 ans avec le SIGED (communes du Monétier-les-Bains et de la Salle-les-Alpes), cette orientation initiée en 2016, a pour objectif d'utiliser simultanément trois technologies de production : hydroélectricité, photovoltaïque et micro-éolien. La mise en service intégrale est prévue pour 2021, et permettra de produire à terme 30% de la consommation électrique totale du domaine.

Le Domaine Skiable se positionne ainsi en fer de lance d'une démarche qui pourrait devenir fédératrice et attractive pour l'ensemble du territoire de Serre-Chevalier.

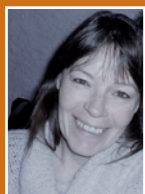
Déjà, la commune du Monétier-les-Bains a développé un premier projet de pico-centrale en 2017, aujourd'hui plus que rentable. Demain, ce sont deux autres micro-centrales qui produiront de l'énergie verte sur le territoire communal d'ici à 2020.

De même, sont en cours de mise en œuvre, la modulation de l'éclairage public, en relation avec le SIEPB (Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Briançonnais), l'optimisation de la ressource en eau chaude naturelle pour assurer l'indépendance énergétique des Grands Bains, l'évolution des transports en commun vers une énergie verte, en relation avec La Salle-les-Alpes pour les navettes villages...

Particulièrement en zone de montagne et dans une station touristique, cette évolution est indispensable. Nous en sommes tous potentiellement les acteurs !!

Anne-Marie FORGEOUX

Maire du Monétier-les-Bains – Conseillère Régionale Sud PACA



- **Portait** 2
Hommage à Laurence Tudal
- **Jeunesse** 2
- La rentrée des écoliers
- Forfait de ski scolaire 2018/2019



- **Travaux** 4
- Aménagement des rues de la Petite et Grande Turière
- Travaux de remédiation du radon dans l'école
- Ressource en eau Bachas



- **Dossier :** 5
vers une démarche environnementale



- **Agenda** 6
- **En bref** 7-8



- **Tourisme / Patrimoine** 3
- Ouverture du domaine skiable
- Déclarez en ligne la taxe de séjour
- Célébration des 80 ans de Serre-Chevalier
- Rénovation du four banal du Lauzet



Bulletin
d'information
municipal



www.monetier.com

A Laurence.

Laurence TUDAL nous a quitté.

Par une belle journée de septembre, cette maladie qu'elle avait décidé de surmonter en continuant de vivre et de travailler comme si celle-ci ne pouvait pas l'atteindre, a fini par l'emporter.

Après plus de 25 ans au service de la population du Monétier-les-Bains, elle était une des mémoires, un des piliers de l'organisation administrative de la Mairie.

Sa ténacité, son opiniâtreté, son exigence et sa rigueur, exacerbés au point de la rendre parfois excessive, sont le souvenir que nous en garderons tous, collègues, administrés et amis.

Impliquée dans tous les dossiers mais plus particulièrement dans ceux liés à l'élevage, la gestion des pâturages et aux côtés du Comité d'Organisation de la Foire aux Bestiaux, Laurence était avant tout une passionnée.

Ses mots choisis parfois rugueux nous reviennent quotidiennement, à l'occasion d'un appel, d'une demande ou d'un dossier.

Tu es partie Laurence, mais tu restes présente chaque jour à nos côtés. Nous ne t'oublierons pas.



Jeunesse

La rentrée des écoliers

Pour cette nouvelle rentrée, la répartition des classes et des équipes pédagogiques est la suivante :

Très Petite section/Petite section/Moyenne section :

Sylvie Ollivier, Ghislaine Degueurce, Christiane Philip (ATSEM - agent territorial spécialisé des écoles maternelles)

Grande section/CP/CE1 :

Solenn Gréa le Roux et Irène Guillemaut (ATSEM - agent territorial spécialisé des écoles maternelles)

CE2/CM1 : Elodie Ghirardi, Elodie Fabre

CM1/CM2 : Marie-Paule Lagardette, Elodie Fabre

Titulaires remplaçantes : Marion Guillemot, Sylvie Mosdale

Autre personnel : Eric Philip (transport scolaire), Didi Rasolomanana et Yvette Bail (cantine), Marie-Pierre MIRA et Sandrine BUISSON (entretien)

De nombreuses activités et sorties scolaires sont prévues :

- Les Olympiades
- Carnaval
- Foire aux skis (28 octobre) organisée par « Le Sou des Ecoles »
- Prix littéraire
- Théâtre du Briançonnais
- Parcours culturel
- Sortie cinéma
- Fête de la cantine
- Concert Si on chantait sur le thème « Créolisons le monde »

Rond-point entrée sud du village

Suite à l'interpellation par M^{me} le Maire du Conseil Départemental sur l'avancement du projet de construction, co-financé par la commune, d'un rond-point d'accès à l'entrée du bourg, en raison de la recrudescence des accidents au carrefour RD 1091 / route des Bains, le Département a indiqué prévoir l'inscription des crédits en 2019. La commune a d'ores et déjà validé le principe d'un financement à 50% de cet équipement indispensable.

Forfait de ski scolaire 2018 – 2019

Pour toute demande, veuillez-vous adresser en mairie avant le 1^{er} décembre



Ouverture du domaine skiable

A vos agendas ! L'ouverture de la saison d'hiver aura lieu le week-end du 7 au 9 décembre avec la célébration de la fête italienne San Ambrogio (sur les secteurs de Villeneuve et Chantemerle). L'ouverture en continu de la station de Serre-Chevalier débutera le 15 décembre 2018.

Cette nouvelle saison sera marquée par le démarrage du nouveau télésiège Côte Chevalier.

Déclarez en ligne la taxe de séjour

La taxe de séjour est due par nuit (sauf exonérations ou réductions prévues par la loi) pour toute personne séjournant à titre payant dans les hôtels, maisons, chalets ou appartements meublés, terrains de camping ou de caravaning, gîtes, chambres d'hôtes ou tout autre établissement payant permettant l'hébergement touristique.

Elle est reversée par le SIVM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples), de Serre-Chevalier et la Ville de Briançon à l'Office de Tourisme de Serre Chevalier Vallée Briançon qui l'affecte à des actions de promotion et d'animations dédiées au tourisme.

La taxe de séjour est encaissée par l'hébergeur qui la reverse de façon globale à la collectivité en fin de période. **Le chèque ne se fait plus à l'ordre du Trésor Public mais à la Régie Taxe de Séjour SIVM.**

Afin de rassurer vos locataires concernant l'utilisation de la taxe de séjour, un document d'informations peut être affiché dans votre location. Il est disponible sur demande auprès de votre référente.



Une plateforme en ligne est à votre disposition pour déclarer votre taxe de séjour :

<https://taxe.3douest.com/serrechevaliervalleebriancon.php>

Les hébergeurs des communes de St Chaffrey, La Salle-les-Alpes, Le Monétier-les-Bains et Briançon pourront également sur cette plateforme mettre à jour leurs périodes de fermeture, gérer leur registre, éditer leur récapitulatif de déclaration...

Cette taxe est collectée deux fois par an :

Saison d'hiver : du 1^{er} octobre au 30 avril inclus

Saison d'été : du 1^{er} mai au 30 septembre inclus

Référente taxe de séjour :

M^{me} Marjorie RADENE

Office du Tourisme Serre Chevalier Vallée Briançon

04 92 24 99 21 - taxedesejour@serre-chevalier.com

Célébration des 80 ans de Serre-Chevalier

Avis à la population, nous avons besoin de vous !

La préparation des 80 ans de Serre-Chevalier avec la grande collecte des documents, anecdotes, photos, articles de presse..., de 1930 à nos jours, a débuté.

La méthode est très simple :

- Recherchez vos documents, datez-les et glissez-les dans une enveloppe avec vos noms et numéro de téléphone portable (tout nous intéresse)
- Déposez votre enveloppe au tabac-presse « La Pierrafeu », allée des boutiques, à Chantemerle, à l'attention de Stéphane Blanchon
- Nous les scannons et les trions par décennie
- Reprenez vos documents originaux 10 jours après au même endroit.

Résidents permanents et secondaires,
ensemble reconstituons
l'histoire de Serre-Chevalier !

Rénovation du four banal du Lauzet



Une très belle initiative a vu le jour au cœur du hameau du Lauzet. L'association « Les Lauzenins » a entrepris, avec l'aide de la mairie, la rénovation du four banal. Cette rénovation s'inscrit dans une démarche de sauvegarde du patrimoine mais aussi dans une volonté de faire revivre ce four banal dans sa fonction première : cuisson du pain, mais aussi comme lieu de convivialité.

Cette convivialité s'est d'ailleurs retrouvée tout au long des travaux durant lesquels les bénévoles sont restés motivés et solidaires !

Un allumage du four est prévu fin octobre.

Le suivi des travaux et de nombreuses photos ont été publiés sur la page Facebook de l'association :

<https://www.facebook.com/associationleslauzenins/>

Aménagement des rues de la Petite et Grande Turière

Une réunion publique d'information des riverains a eu lieu le 20 août, dans le cadre de la réhabilitation des rues de la Petite, Grande Turière et de l'Ecole.

De nombreux éléments ont été exposés (nature des travaux, types de réfections, planning des chantiers) et sont dorénavant en ligne sur notre site internet.

Important : pour les riverains n'ayant pu assister à cette réunion, une fiche de renseignement leur est mise à disposition sur www.monetier.com ainsi qu'en mairie. Ils pourront y exprimer leurs remarques et surtout leurs besoins.

Un avant-projet sera rendu début novembre. Une présentation à la population aura lieu durant les vacances de Noël.

Pour rappel, démarrage des travaux :

- Tranche 1 rue de la Grande Turière : fin avril 2019 à fin octobre 2019
- Tranche 2 rue de la Petite Turière : fin avril 2020 à fin octobre 2020



Parmi les travaux prévus la réfection des canaux d'irrigation...là où les anciens versaient la neige pour la faire fondre plus rapidement et dégager les chemins !

Travaux de remédiation du radon dans l'école

Le radon est un gaz radioactif très fréquent dans notre région et qui provient de la désintégration de certains éléments des roches. La présence de ce gaz radioactif dans les lieux publics doit être contrôlée tous les dix ans. C'est une obligation du code de santé publique. Notre école est malheureusement concernée par le radon, les dernières études ont montré que le taux restait élevé. Une procédure a donc été mise en place avec l'agence régionale de la santé et le CRIIRAD (commission de recherche et d'information indépendantes sur

la radioactivité) afin de trouver une solution pour stopper cette pollution. L'entreprise Parad France a été chargée de mener un diagnostic technique et des travaux de remédiation du radon au sein de notre école. Début septembre, un système composé de cinq pompes a été installé, selon des brevets, afin d'aspirer l'air situé dans les soubassements. Ces travaux ont été effectués en application des codes de santé publique, du code de l'environnement, du code du travail et en application de la directive européenne du 5 décembre 2013 (décret n° 2018-

434 du 4 juin 2018). Des relevés ont été réalisés début octobre. Les résultats sont excellents, les niveaux de concentration volumique du radon après travaux étant souvent inférieurs à 100 Becquerels par m³ qui est la recommandation de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alors que la réglementation française se contente d'une limite réglementaire de 300 Bq/m³.

Coût du programme
(mesures, suivi, travaux) :
26 800€ HT

Ressource en eau du Bachas



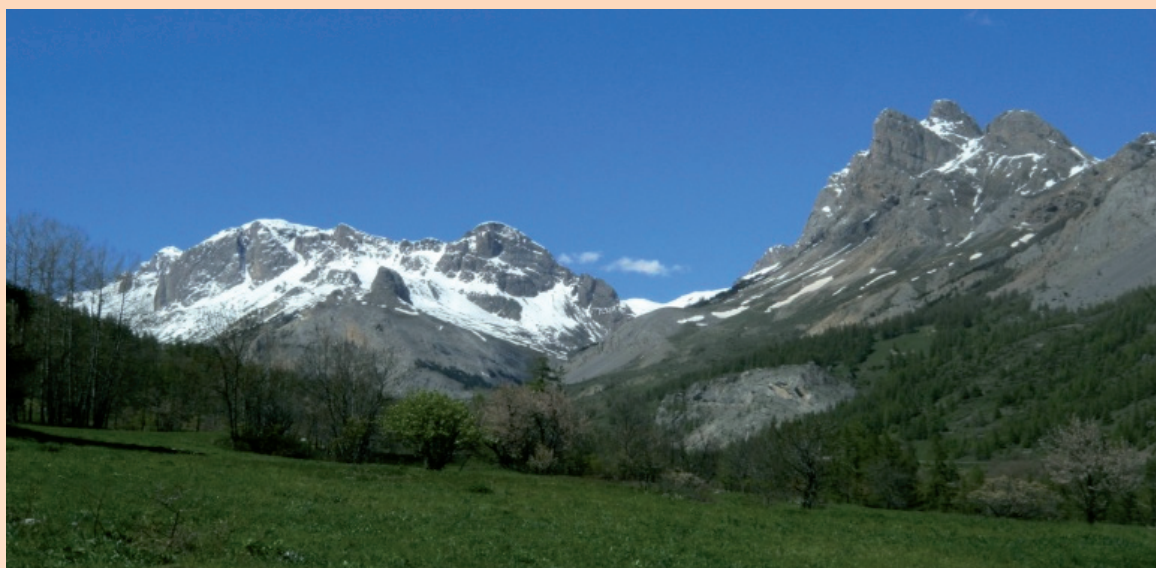
Un affaiblissement de la quantité d'eau au niveau du captage du Bachas avait été observé, il s'agissait de la conduite qui s'était retrouvée écrasée suite à des travaux. Un important travail a été mené par les services techniques communaux et l'entreprise Giraud Fabien : 620 mètres



de conduite d'eau ont été remplacés, optimisant ainsi l'alimentation en eau des restaurants d'altitude, du poste de secours et des équipements SCV.

Fin des travaux prévue mi-octobre 2018.

Dossier : vers une démarche environnementale



La commune du Monétier-les-Bains s'engage depuis de nombreuses années dans une dynamique d'actions en faveur de l'environnement. De nouveaux projets dans ce sens ont été réalisés ou sont en cours d'élaboration :

- L'implication de la commune dans le **dispositif « Serre-Chevalier Renouvelable »** : ce programme inédit consiste à améliorer l'efficacité énergétique et l'autoconsommation d'énergies renouvelables du domaine skiable en envisageant l'utilisation de l'hydroélectricité via le réseau de neige de culture, le photovoltaïque avec l'installation de 1420 panneaux solaires souples répartis sur les bâtiments, et le micro-éolien, avec la mise en place de petites éoliennes.

- **La pico-centrale du Grand Tabuc**
Nouveau point sur la création de la pico-centrale du Grand Tabuc :

- mise en turbinage depuis le 2 mai 2017
- budget de 827 300€ HT (qui englobe entre autres la campagne de suivi de la turbidité, l'étude de faisabilité et des règles environnementales, les analyses géotechniques, la maîtrise d'œuvre et la construction du dessableur)
- Recette de mai à décembre 2017 : 62 000€
- Recette de janvier à septembre 2018 : 64 000€

Ces derniers chiffres confirment le succès de cette installation dont l'intérêt est double : tout d'abord sur le plan écologique car on récupère une

énergie qui était « perdue » tout en respectant le site (la conduite d'eau étant déjà en place). Puis sur le plan financier puisque le retour sur investissement est immédiat. Une fois le remboursement de l'emprunt effectué, la pico-centrale rapportera en moyenne entre 70 et 80 000 par an à la commune.

- **Eclairages publics** : réduction de la consommation d'énergie

Cette compétence ne relevant plus des communes, nous avons confié ce projet au syndicat intercommunal d'éclairage public du Briançonnais (SIEpB). Il s'agit d'engager des travaux d'amélioration énergétique et de modernisation de l'éclairage public. Une phase d'expérimentation sera organisée prochainement sur deux zones centrales de Monétier-les-Bains :

Sur le site Rochamond (Le Bourg), qui concerne la partie haute de la Grande Turière et sur le site Gaillarde, qui comprend, entre autres, les rues de Bretagne et Saint Eldrade.

Élément important du projet, l'éclairage nocturne sera seulement réduit et non arrêté afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

- **Gestion de l'assainissement sur Le Lauzet et Le Casset**

Face à la vétusté des stations d'épuration, la Communauté de Communes

du Briançonnais a lancé un projet de renouvellement du système d'assainissement des lieux-dits Le Lauzet, Les Boussardes et Le Fontenil. L'axe principal de ce projet initial était l'abandon de la station d'épuration du Lauzet et la reconstruction de celle du Fontenil. Après consultation, la commune a souhaité proposer une solution moins risquée et moins coûteuse : la création d'un collecteur d'assainissement pour se raccorder au réseau intercommunal du Casset.

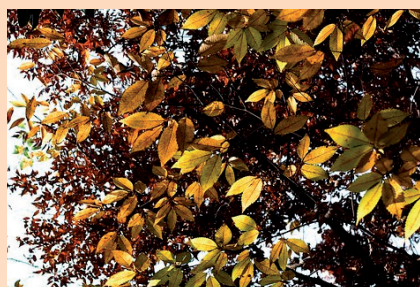
Cette nouvelle installation serait ainsi couplée avec la réalisation d'une conduite d'eau potable sur le même tracé afin de réduire la présence d'arsenic sur Le Casset. Ce qui permet dans le même temps la mutualisation des frais d'investissement.

Après discussion avec les services de l'Etat et la Communauté de communes du Briançonnais, c'est cette orientation qui serait prise. En plus de la mise aux normes de l'assainissement, ce projet revêt une dimension écologique puisque cela permet d'éviter la construction d'une station d'épuration. Et d'un point de vue paysager le cheminement piéton de cette zone pourra être réhabilité.

La gestion administrative est prévue sur l'année 2019 – Début des travaux été 2020.

Fête d'Automne Dimanche 25 novembre

Madame le Maire, les Membres du Conseil Municipal et les Membres du Centre Communal d'Action Sociale sont heureux de vous inviter à venir participer à la Fête d'Automne. A l'entrée de l'hiver, ce sera pour tous l'occasion de se rencontrer.



L'association Les Aiglons organisera un loto des familles :

- A partir de 15h30 vente des cartons et goûter offert par la commune.

- 16h30 : loto

- 19h30 : dégustation du Beaujolais Nouveau offert par la commune

L'Altitude Jazz Festival du 19 janvier au 2 février

**ALTITUDE
JAZZ** festival

Une cinquantaine de concerts et une multitude de rencontres autour du jazz (ateliers pédagogiques et masterclass, moments d'échange avec les artistes, projections cinéma...).

Autour d'une dizaine de grandes soirées qui donnent le rythme du festival et mettent en valeur différentes facettes du jazz, s'ajoutent des concerts en accès libre dans les bars et restaurants des vallées, des concerts sur le domaine skiable de Serre-Chevalier, aux Grands Bains du Monétier ainsi que des moments insolites dans des lieux plus intimistes tels que des refuges et des bibliothèques.

Lancement du festival, du 19 janvier au 2 février 2019.

Vous pouvez aussi acheter vos billets à partir de fin décembre dans nos points de vente partenaires : Théâtre du Briançonnais ; Office de tourisme de Briançon ; Office de tourisme de Serre-Chevalier Vallée.

Toutes les infos sur www.altitudejazz.com

Trophée Andros Serre-Chevalier 19 et 20 janvier

Evènement majeur au cœur du mois de janvier sur le célèbre circuit de la station de Serre-Chevalier, cette épreuve réunit 3 compétitions exceptionnelles :



- **La mythique course des "thermiques" :**
la classique du Trophée Andros,
- **La technologique course des électriques :**
quand développement durable rime avec compétition,
- **La spectaculaire course motos :**
des funambules de la glace évoluant avec art sur leurs engins cloutés

Accès gratuit pour les zones spectateurs et paddock.

**Assistez au spectacle en VIP
en réservant votre pack privilège :**

www.circuitserrechevalier.com/trophee-andros.htm

Samedi 19 janvier 2019 de 17h à 22h

Dimanche 20 janvier 2019 de 9h à 14h

Plus d'infos et renseignements sur :
contact@circuitserrechevalier.com

Serre-Chevalier Snow Trail - 20 janvier

Retour du trail hivernal dans la vallée de Serre-Chevalier. Rendez-vous pour la 2^{ème} édition en janvier 2019 avec des parcours inédits 100% nature à plus de 2000m !

Le départ sera donné au centre du vieux village de La Salle Les Alpes en direction du versant ensoleillé de la vallée de la Guisane, loin des pistes de ski et des remontées mécaniques. Par une montée régulière, vous rejoindrez le hameau des Tronchets à 1900m d'altitude, lieu du ravitaillement et séparation des parcours. Après cette pause, le Petit Parcours rejoindra la vallée via le puy de la Salle et Les Thures. Le Grand Parcours redescendra par la route du col du Granon



avant une remontée très raide vers le point culminant du parcours à plus de 2000m. Puis la traversée du plateau de Plainalp vous mènera jusqu'au ravitaillement des Tronchets puis la jonction avec le Petit Parcours.

Informations et inscriptions en ligne à partir du 5 novembre :
www.trail-serre-chevalier.com

Monétier-les-Bains se met à la page !

Nous sommes heureux de vous annoncer la création de la page Facebook de la mairie du Monétier-les-Bains.

Vous pourrez y trouver les actualités officielles de la commune et de ses services ainsi que les événements sportifs et culturels. Venez rejoindre tous ceux qui suivent en temps réel la vie de la commune !

www.facebook.com (Mairie du Monétier-les-Bains)



Associations du Monétier-les-Bains : ouverture des demandes de subventions

En tant qu'association, vous pouvez formuler une demande de subvention via un document unique : le cerfa 12156*05. Votre demande peut concerner des projets spécifiques ou le fonctionnement global de votre association. Ce formulaire cerfa est en téléchargement sur le site www.service-public.fr. Une fois rempli, vous pourrez le déposer en mairie en y joignant le projet de votre association.

Date limite de dépôt auprès de la mairie
du Monétier-les-Bains : **le 31 décembre 2018**

Informations : 04 92 24 40 04

Collecte des encombrants

Les dépôts sauvages d'encombrants sont interdits par la loi et verbalisables. Les déchets ménagers lourds et volumineux (mobilier, appareils électroménagers) doivent être apportés impérativement à la déchetterie, située route de Guisane.

Horaires d'ouverture

(valables du 1^{er} octobre 2018 au 30 avril 2019)

Lundi : de 13h30 à 17h

Mardi au vendredi : de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

Samedi : de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30

Pour rappel, la Communauté de communes du Briançonnais organise régulièrement, en partenariat avec la Ressourcerie La Miraille, des collectes d'encombrants en porte à porte sur l'ensemble du territoire.

Informations et inscription sur :

lamiraille.org et au 04 92 49 62 88.

Nouveaux horaires de la trésorerie

Le centre des finances publiques est dorénavant ouvert **les lundis et mercredis**
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Contact :

Place de l'Eglise • 05220 Le Monétier-les-Bains
Tél : 04 92 24 40 33 • t005010@dgfip.finances.gouv.fr

Déneigement

Les toitures doivent être équipées d'un dispositif empêchant la chute de blocs de neige ou de glace sur la voie publique. Suite à une chute de neige d'un toit sur la voie publique, le propriétaire concerné dégagera ou fera dégager à ses frais dans les plus brefs délais la neige ainsi déversée afin de rétablir la circulation automobile et/ou piétonne.

Concernant les trottoirs, les propriétaires ou locataires de logements ou de commerces sont tenus d'enlever ou de faire enlever la neige ou la glace se trouvant sur les trottoirs ou voies au droit de leur propriété, sur une largeur de 1m50 minimum.

Il est formellement interdit de déverser la neige sur le domaine public après le passage des engins de déneigement. Le cas échéant, les services techniques de la mairie feront facturer leur intervention 104€ de l'heure.

*cf arrêtés municipaux n°203 du 25 octobre 2000
et n°2 du 12 janvier 2010*

Palmarès Foire aux bestiaux

Le beau temps était au rendez-vous de cette 31^{ème} édition de la foire aux bestiaux. L'occasion pour les agriculteurs de la région, mais aussi de



Savoie, Haute-Savoie, Auvergne, Massif Central, Pyrénées et d'Italie, de vendre ou d'acheter du bétail. Au total 275 bêtes étaient présentes.

Cette foire est aussi une fête où se réunissent éleveurs et artisans locaux, habitants et vacanciers pour un moment d'échange et de convivialité. En plus du concours de bovins et ovins, étaient organisés un marché d'artisans et de producteurs, un vide-grenier de l'association « Le Sou de l'Ecole », une buvette tenue par la section nordique du club de ski de Serre-Chevalier... sans oublier la traditionnelle pesée de l'agneau.

Le jury a établi le classement suivant :

Bovins race tarine :

Premier prix : BONNENFANT Robert - La Rochette

Deuxième prix : BUISSON Eric - Le Monétier-les-Bains

Troisième prix : FORME Yves - Les Orres

Bovins race abondance :

Premier prix BUISSON Eric - Le Monétier-les-Bains

Deuxième prix THILLET Jean-Michel - Villar-Saint-Pancrace

Troisième prix EYMARD Gilbert - Le Monétier-les-Bains

Prix Encouragement pour leur longévité :

les Frères Brun – Le Monétier-les-Bains

Concernant les ovins, pas de classement possible car il n'y avait pas assez de lots de race identique.

Surveillance Eau Potable : des procédures éprouvées et protectrices

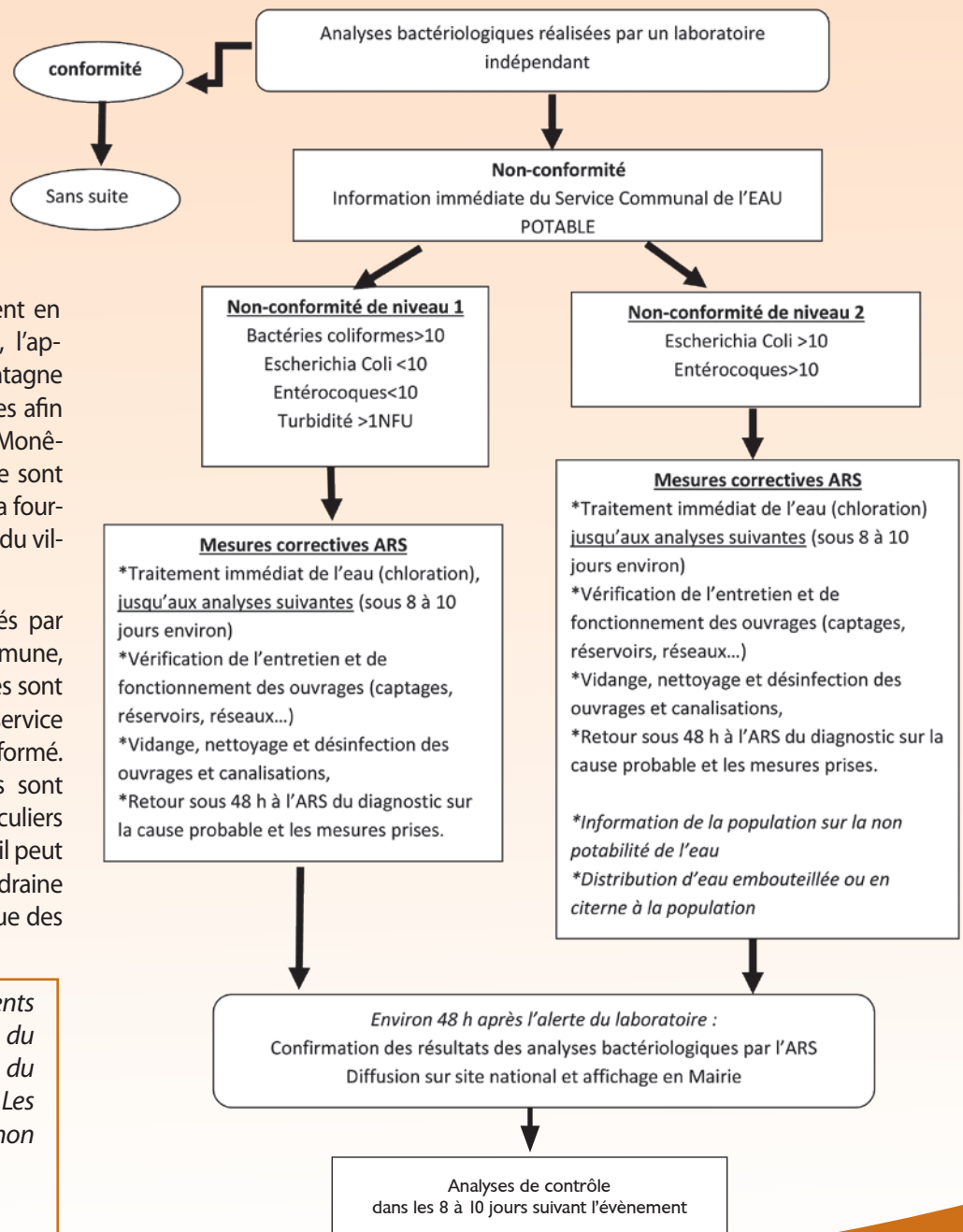
Depuis plus de 10 ans, le service de l'eau potable du Monétier les Bains, comme toutes les communes de France, applique les procédures de surveillance de l'eau potable et de traitement en cas de non-conformité de l'eau conformément aux préconisations de l'Agence Régionale de Santé (Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 notamment).

A la différence de l'approvisionnement en milieu urbain souvent mono-source, l'approvisionnement en milieu de montagne est réalisé à partir de plusieurs sources afin d'assurer l'autonomie du village. Au Monétier-les-Bains et ses 5 hameaux, ce ne sont pas moins de 5 sources qui assurent la fourniture de l'eau potable en tous points du village.

Ces points de captage sont surveillés par l'ARS qui diligente, aux frais de la commune, une analyse chaque mois. Ces analyses sont réalisées aléatoirement sans que le service de l'eau n'en soit préalablement informé. Généralement, les analyses réalisées sont conformes. Lors d'événements particuliers (orages, chutes d'eau importantes...), il peut arriver que l'eau se trouble ou qu'elle draine une pollution, souvent animale et issue des alpages.

*Pour information, les récents événements survenus au bourg du Monétier et dans les hameaux du bas (Serre-Barbin, Freyssinet et Les Guibertes) ne constituaient que des non conformités de niveau 1
Echerichia Coli <10, voir en deça
Bactéries coliformes <10*

Dans ce cas, la procédure est la suivante :



Renseignements utiles

Astreinte des services techniques (Urgence uniquement)	06 42 44 95 34
SEERC - Service de l'assainissement	09 77 40 94 31
Police - Gendarmerie	17
Police Municipale	04 92 46 55 74
Services Techniques	04 92 24 56 23
Pompiers	18
N° Urgence Européen	112
Gendarmerie S ^t Chaffrey	04 92 24 00 56
Infos Routes	04 65 03 00 05
Conseil Général	04 92 40 38 00
Sous-Préfecture Briançon	04 92 25 47 47
CCB - Ordures Ménagères	04 92 21 35 97
Micro Crèche "Les Eterlous"	04 92 55 42 46
Centre de Santé	04 92 24 42 54

Mairie du Monétier les Bains
Place Novalèse
05220 Le Monétier les Bains
Tél. : 04 92 24 40 04
Fax : 04 92 24 52 18
monetier@monetier.com

Directeur de la Publication :
Anne-Marie Forgeoux

Rédaction :
Mairie du Monétier les Bains

Crédits photos : Mairie, Christophe Martin, Michel Damarius, Association Les Lauzenins

Réalisation & impression :
Imprimerie Labouré - Embrun

Périodicité : Trimestriel
Tirage : 1 300 exemplaires